

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 8 novembre 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Vacant	-----
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 6	Présence: 6	Absence: 0 Vacance : 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Six personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2016
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2016
 - 5.4 Remaniement budgétaire
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 26 octobre 2016
 - 6.2 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité Ad-Hoc projet King's Hall tenue le 27 octobre 2016
 - 6.3 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité des Loisirs tenue le 6 octobre 2016
 - 6.4 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité Familles-Aînés de Compton tenue le 20 octobre 2016
 - 6.5 Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de développement local tenue le 7 septembre 2016
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

- 8.1 Remplacement de casques incendie
 - 8.2 Remplacement de boyaux hors d'usage
 - 8.3 Remplacement de radios de communication
 - 8.4 Valve d'entrée pour camion pompe
 - 8.5 Activité de la Guignolée
9. Hygiène du milieu
- 9.1 Remplacement de deux pompes au poste de pompage du Hameau
10. Travaux publics
- 10.1 Octroi de contrat de pavage d'une partie du chemin Drouin et intersection rue Albert
 - 10.2 Équipement de sécurité pour espace clos
 - 10.3 Remplacement d'une scie à disque
 - 10.4 Achat d'une balance pour camion à ordures
 - 10.5 Octroi de contrat de rénovation de toiture du 6775 route Louis-S.-St-Laurent
 - 10.7 Décor extérieur – période des Fêtes
 - 10.8 Réparation de maçonnerie à la caserne
 - 10.9 Réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir – Réception définitive des travaux et décompte final No 6
 - 10.10 Fermeture du chemin Dubuc
 - 10.11 Mandat à la MRC de Coaticook – Cueillette de renseignements sur les passages à niveau sur le territoire de Compton
11. Loisirs, culture et communautaire
- 11.1 Fête nationale – Budget 2017
 - 11.2 Plaisirs d'hiver 2017 – Budget
 - 11.3 Autorisation de signature de contrat – Jeux gonflables
 - 11.4 Accès à la bibliothèque pour les élèves de l'école Louis-St-Laurent sur les heures de classe
 - 11.5 Assemblée générale annuelle d'Acti-Sports – Désignation d'un représentant municipal
 - 11.6 Renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook
12. Environnement, urbanisme et développement
- 12.1 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 528
 - 12.1.1 Paroles aux citoyens
 - 12.1.2 Décision du Conseil
 - 12.2 Réaménagement du Récré-O-Parc – Décompte progressif no 2
 - 12.3 Demande d'attestation de conformité aux règlements municipaux
13. Administration
- 13.1 Rapport du maire sur la situation financière – automne 2016
 - 13.2 Modification à la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Révision des travaux projetés
 - 13.3 Modification à la résolution 171-2016-06-14 – Autorisation de vendre un terrain – lot 1 804 309
 - 13.4 Compagnons du Lieu H-N Louis-S.-St-Laurent – demande d'appui financier
 - 13.5 OMH de Compton – Demande de versement
 - 13.6 Fondue chinoise annuelle – Club Lions
 - 13.7 Adoption du calendrier des séances 2017
 - 13.8 Activité des Fêtes des employés municipaux

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

- 13.9 Fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes
- 13.10 Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook
- 13.11 Remplacement d'ordinateurs portables
- 13.12 Achat d'accessoires ergonomiques
- 13.13 Appui à la candidature de Dr Kenny Mailloux au Plan régional d'effectifs médicaux de l'Estrie 2017
- 13.14 Disposition définitive de documents
- 13.15 Modification à la résolution 311-2016-10-11 – achat d'imprimantes

14. Ressources humaines

15. Règlements

- 15.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone Ca-6
- 15.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2002-35-27.16 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone Ca-6
- 15.3 Avis de motion – Règlement décrétant les taxes municipales 2017
- 15.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2003-46 régissant l'enlèvement et l'élimination définitive des matières résiduelles et la tarification des bacs ordures

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 4 novembre 2016

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les commentaires et questions ont porté sur les sujets suivants :

- Modification provinciale du calcul du crédit MAPAQ;
- Y a-t-il possibilité de publier le résultat du sondage concernant le plan de développement sur le site web;
- Est-ce que le budget 2017 lie le prochain conseil municipal;
- Peut-on faire des représentations politiques pour avoir un médecin.

3. Adoption de l'ordre du jour

318-2016-11-08

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout des points suivants :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

- 16.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2014-128 relatif à la prévention incendie.
- 16.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2010-103 révisant le traitement des élus pour l'année 2010 et les années subséquentes

b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 11 octobre 2016

319-2016-11-08

Chaque membre du conseil ayant reçu le 28 octobre 2016 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

320-2016-11-08

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} octobre 2016 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 28 octobre 2016, des paiements ont été émis pour un total de :

422 965.35\$

Annexe 2

Salaires payés du 1 ^{er} au 28 octobre 2016	93 417.18\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>2 029.92\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	91 387.26\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Nancy Marcoux, secrétaire-trésorière adjointe
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

- Patrick Lanctôt, directeur-préventionniste SSI

5.3 Dépôt du rapport budgétaire au 31 octobre 2016

Le rapport budgétaire au 31 octobre 2016 est déposé.

5.4 Remaniement budgétaire

321-2016-11-08

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant ainsi des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

POUR APPROBATION:

En provenance de services distincts

				Augmentation	Diminution
02 140 00 142	Greffe	Heures supplémentaires greffe	Prolongation de l'absence de la direction	14 000	
02 150 00 417	Évaluation	Évaluation municipale			10 860
02 190 00 410	Autres- administration	Services professionnels			3 140
02 160 00 416	Gestion du personnel	Honoraires professionnels	Dossier direction générale	1 510	
02 130 00 454	Gestion financière	Formation et perfectionnement			1 510
02 220 00 419	Sécurité incendie	Services professionnels	Direction incendie intérimaire	21 863	
02 210 00 441	Police	Services - Sûreté du Québec			12 585
02 230 00 649	Sécurité civile	Entretien de bornes incendies			5 000
02 230 00 141	Sécurité civile	Salaires			4 278
02 701 50 411	Parcs et terrains de jeux	Services scientifiques	Surveillance Récré-O-Parc	10 000	
02 190 00 410	Autres- administration	Services professionnels			10 000
02 702 30 414	Bibliothèque	Informatique	2 nouveaux lecteurs, mise à niveau d'un portable	1 100	
02 701 91 447	Autres- activités récréatives	Activités d'animation			1 100
				48 473	48 473

En provenance du même service, mais supérieur à 1000\$

02 130 00 142	Gestion financière	Heures supplémentaires adm.	Prolongation de l'absence de la direction, période budgétaire	10 000	
02 130 00 141		Salaires administration			10 000
02 190 00 340	Autres- administration	Publicité et promotion	Ouverture de poste direction	1 200	
02 190 00 522		Entretien et réparation			1 200
02 220 00 145	Sécurité incendie	Vacances brigade	Reclassification	4 000	
02 220 00 141		Salaires			4 000
02 220 00 340	Sécurité incendie	Publicité	Ouverture de poste directeur incendie	1 075	
02 220 00 349		Information et prévention			250
02 220 00 310		Frais de déplacement			825
02 220 00 412	Sécurité incendie	Services juridiques	Frais imprévus	11 790	
02 220 00 414		Informatique			1 300

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

02 220 00 422		Assurances caserne			295
02 220 00 423		Assurances responsabilité civile			99
02 220 00 425		Assurances véhicules			330
02 220 00 442		Services techniques incendie			1 000
02 220 00 515		Location véhicules			1 000
02 220 00 522		Entretien réparation bâtiment			1 000
02 220 00 631		Carburant			2 500
02 220 00 650		Vêtements, chaussures, accessoires			4 266

02 320 00 320	Voirie municipale	Frais de transport	Transport de gravier plus important que prévu. Projet chemin Drouin.	36 000	
02 320 00 635		Abat-poussière			15 150
02 320 00 521		Entretien et réparation infrastructures			20 850

64 065 64 065



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

6. Rapports des comités

Les comptes rendus des rencontres des comités suivants sont déposés :

- Comité consultatif d'urbanisme – rencontre du 26 octobre 2016
- Comité Ad-Hoc projet King's Hall – rencontre du 27 octobre 2016
- Comité des Loisirs – rencontre du 6 octobre 2016
- Comité Familles-Aînés de Compton – rencontre du 20 octobre 2016
- Comité de développement local – rencontre du 7 septembre 2016

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Remplacement de casques incendie

322-2016-11-08

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail, la durée de vie d'un casque incendie ne doit pas dépasser 10 ans;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de 3 casques hors normes;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues et la recommandation du directeur-préventionniste du SSI;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
 APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 3 casques incendie de l'entreprise Equipements incendies CMP Mayer inc. pour un coût total de 807\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

cc : CMP Mayer inc
SSI
Trésorerie

8.2 Remplacement de boyaux hors d'usage

323-2016-11-08

Considérant qu'un inventaire de boyaux de différents diamètres doit être maintenu pour remplacer au besoin ceux devenus inutilisables;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues et la recommandation du directeur-préventionniste du SSI;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 2 boyaux incendie de 1.75 po de diamètre, 8 boyaux incendie de 2.5 po. de diamètre et de 4 boyaux incendie de 4 po. de diamètre de la compagnie CSE Incendie et Sécurité inc. pour un montant total de 3 278\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : CSE Incendie et Sécurité inc.
SSI
Trésorerie

8.3 Remplacement de radios de communication

324-2016-11-08

Considérant qu'un radio de communication portable nécessite d'être remplacé;

Considérant que le radio fixe du camion citerne a plus de 20 ans d'usure et présente des signes de faiblesse lors de communications;

Considérant la recommandation du directeur-préventionniste du SSI;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un radio portatif de marque Kenwood bi-mode ainsi qu'un radio mobile de marque Kenwood bi-mode UHF chez Communication Plus pour un coût total de 1 524\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Communication Plus
SSI
Trésorerie



No de résolution
ou annotation

8.4 Valve d'entrée pour camion pompe

325-2016-11-08

Considérant qu'une réparation à la valve d'entrée d'eau sur le camion pompe a dû être effectuée et requiert d'être payée;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner la dépense et le paiement d'un montant de 2 529.45\$ à Garage JB Laroche inc. pour la réparation de la valve d'entrée d'eau sur le camion pompe;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

8.5 Activité de la Guignolée

326-2016-11-08

Considérant la demande d'appui adressée à la municipalité de Compton pour la tenue d'un barrage routier au centre village organisé par les Chevaliers de Colomb du local 8422 de Compton pour leur levée de fonds du 4 décembre prochain;

Considérant que la demande inclut également un support de la municipalité pour la fourniture de signalisation requise par le Ministère des transports;

Considérant la demande d'avoir la présence de pompiers en uniformes civils et d'un véhicule incendie avec gyrophares allumés pour contribuer à la visibilité de l'événement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil municipal donne son appui à la tenue d'un barrage routier au centre du village organisé par les Chevaliers de Colomb, local 8422 de Compton pour une levée de fonds le 4 décembre prochain;
- b. que le Conseil municipal autorise le SSI d'utiliser un véhicule incendie avec gyrophares allumés ainsi que la présence de pompiers agissant à titre bénévole et ce, conditionnellement à ce que le Service puisse intervenir en tout temps lors d'appels d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

cc : Chevaliers de Colomb, local 8422 de Compton
SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

9.1 Remplacement de deux pompes au poste de pompage du Hameau

327-2016-11-08

Considérant que deux pompes au poste de pompage du Hameau ont plus de 30 ans d'usure et ne répondent plus aux exigences d'une utilisation normale;

Considérant la demande de prix faite auprès de 4 fournisseurs et la recommandation du responsable des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de deux pompes pour le poste de pompage du Hameau incluant la modification du panneau de contrôle tel que décrit à la soumission no 14086 en date du 30 septembre 2016 de Les pompes R. Fontaine au coût de 18 136.30\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les fonds à recevoir de la programmation prévue au programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les pompes R. Fontaine
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrat de pavage d'une partie du chemin Drouin et intersection rue Albert

328-2016-11-08

Considérant l'appel d'offres sur invitation du 13 octobre 2016, la réception et l'ouverture des soumissions le 31 octobre 2016 pour le pavage d'une partie du chemin Drouin et l'intersection de la rue Albert;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat suivant à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme :
 - fourniture et pose de 460 tonnes métriques de béton bitumineux (resurfaçage), au coût de 74.40\$ la tonne métrique sur une partie du chemin Drouin et à l'intersection de la rue Albert pour un montant total estimé à 34 224\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis nécessaires soient affectés au budget des immobilisations 2016 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Eurovia Québec Construction inc.



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Soumissionnaires non retenus
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.2 Équipement de sécurité pour espace clos

329-2016-11-08

Considérant les recommandations de la mutuelle de prévention en matière d'équipements de sécurité en espace clos;

Considérant que l'acquisition de ces équipements cadrent également dans la programmation du Comité de sécurité et santé au travail;

Considérant la demande de prix auprès de deux fournisseurs et la recommandation du contremaître des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un système d'entrée en espace clos chez Cherbourg Sanitaire et emballage au coût de 3 000\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Cherbourg sanitaire et emballage
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.3 Remplacement d'une scie à disque

330-2016-11-08

Considérant que la scie à disque actuelle dont l'usure date de plus de 15 ans nécessite d'être remplacée car elle ne répond plus aux besoins actuels de sciage (béton et asphalte) et démontre certaines difficultés lors de son fonctionnement;

Considérant la demande de prix auprès de 3 fournisseurs et la recommandation du contremaître des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'une scie à disque de marque STIHL modèle TS5001 de la compagnie JLD-Lagüe de Coaticook incluant deux lames au coût de 1 479.95\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : JLD-Lagüe

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.4 Achat d'une balance pour camion à ordures

331-2016-11-08

Considérant que lors du transport des matières résiduelles, il y a lieu d'évaluer plus précisément le poids transporté afin de ne pas se retrouver en surcharge et ainsi respecter la réglementation applicable par le Contrôle routier;

Considérant qu'une demande de prix auprès de deux fournisseurs de balance à être installée sur le camion de cueillette des matières résiduelles, compostables et recyclables;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat, l'installation et la calibration de la balance mini BRT 4 de la compagnie RMT équipement au coût de 2 845\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Matières résiduelles* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : RMT Equipement
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.5 Octroi de contrat de rénovation de toiture du 6775 route Louis-S.-St-Laurent

332-2016-11-08

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le revêtement en bardeaux d'asphalte de la toiture de l'immeuble municipal du 6775 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant la demande de prix auprès de 4 entrepreneurs;

Considérant l'analyse des deux soumissions reçues et la recommandation du contremaître des travaux publics;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de rénovation de la toiture du 6775 route Louis-S.-St-Laurent à Les constructions François Hamel au coût de 6 395\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2016 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Constructions François Hamel
Travaux publics
Trésorerie

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

Dossier

10.7 Décor extérieur – période des Fêtes

333-2016-11-08

Considérant qu'il est de tradition que durant la période des Fêtes, un sapin soit installé devant l'immeuble de l'hôtel de ville;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un sapin de Noël chez Plantation H.C. au coût maximum de 300\$ taxes incluses;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres – promotion et développement économique* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.8 Réparation de maçonnerie à la caserne

334-2016-11-08

Considérant que des réparations sont nécessaires à la brique du bâtiment de la caserne incendie;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'octroi de contrat à M. Maçonnerie de Coaticook pour la réparation de la brique et au solage du bâtiment de la caserne, le tout tel que décrit à la soumission du 31 octobre 2016;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Maçonnerie
Travaux publics
Trésorerie

10.9 Réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir – Réception définitive des travaux et Décompte final No 6

335-2016-11-08

Considérant le rapport et la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte final no 6 de l'entrepreneur Couillard Construction Ltée pour les travaux de réfection des chemins Vaillancourt et Cotnoir le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 10 novembre 2015 par la résolution 308-2015-11-10;



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant le certificat de réception définitive des travaux émis par l'ingénieur le 2 novembre 2016;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte final numéro 6 à l'entrepreneur Couillard Construction Ltée au montant de 35 142.18\$ plus taxes;
- b. d'autoriser le directeur général à signer le certificat de réception définitive des travaux;
- c. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Sécurité civile* ».

Adoptée à l'unanimité

c.c. Construction Couillard Ltée
Cima+
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.10 Fermeture du chemin Dubuc

336-2016-11-08

Considérant que le chemin Dubuc sis sur le lot 1 804 309 du cadastre du Québec possède un caractère public;

Considérant la résolution # 171-2016-06-14 autorisant la vente du lot 1 804 309 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de fermer ce chemin;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chap. 47.1) prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2006, qu'un chemin peut être fermé par simple résolution du Conseil municipal;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que la Municipalité de Compton procède à la fermeture du chemin Dubuc;
- b. que la Municipalité de Compton reconnaît, par la présente, que l'assiette du chemin Dubuc n'est plus affectée à l'utilité publique;
- c. que la Municipalité de Compton réaffecte par la présente l'assiette de ce chemin dans sa réserve foncière.

Adoptée à l'unanimité

cc : Me Anne-Sophie Francoeur
Trésorerie
Dossier

**10.11 Mandat à la MRC de Coaticook – Cueillette de renseignements
sur les passages à niveau sur le territoire de Compton**



No de résolution
ou annotation

337-2016-11-08

Considérant la mise en vigueur du Règlement sur les passages à niveau (RPN) et les normes sur les passages à niveau le 27 novembre 2014 visant à améliorer la sécurité aux passages à niveau rail/route en réduisant la fréquence et la gravité des accidents;

Considérant qu'en vertu des articles 12 (1) et 12 (3) du RPN, l'autorité routière, en l'occurrence la municipalité, doit fournir par écrit des renseignements sur chacun des passages à niveau à la compagnie de chemin de fer circulant sur son territoire, soit Chemin de fer St-Laurent et Atlantique (Québec) inc.;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater le technicien en génie à la MRC de Coaticook pour la cueillette de renseignements pour les cinq passages à niveau de la municipalité décrits à l'annexe A « Partage des informations ferroviaires » pour un total d'environ 15 heures au tarif en vigueur.
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Voirie municipale ».

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et communautaire

11.1 Fête nationale – Budget 2017

338-2016-11-08

Considérant que l'activité de la Fête nationale est une activité municipale et qu'à ce titre, les deniers doivent être contrôlés par la municipalité;

Considérant que la municipalité a intérêt à s'adjoindre les services des membres du Comité des Loisirs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Comité des Loisirs prenne les dispositions nécessaires pour la réalisation de l'activité de la Fête nationale 2017 pour laquelle la municipalité autorise un budget ne dépassant pas 20 000\$ net;
- b. que toute autre subvention reçue à l'égard de cette activité bonifie le budget d'autant;
- c. qu'advenant qu'il y ait des surplus provenant des activités marchandes, ils seront versés au fonds dédié aux Loisirs;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « Autres - activités récréatives ».

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

11.2 Plaisirs d'hiver 2017 – Budget

339-2016-11-08

Considérant que l'activité Plaisirs d'hiver est une activité municipale et qu'à ce titre, les deniers doivent être contrôlés par la municipalité;

Considérant que la municipalité a intérêt à s'adjoindre les services des membres du Comité des Loisirs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Comité des Loisirs prenne les dispositions nécessaires pour la réalisation des activités reliées à la journée « Plaisirs d'hiver » qui aura lieu en février 2017 et pour laquelle la municipalité autorise un budget ne dépassant pas 1 500\$ plus taxes;
- b. que toute autre subvention ou appui financier reçu à l'égard de cette activité bonifie le budget d'autant;
- c. qu'advenant qu'il y ait des surplus provenant des activités marchandes, ils seront versés au fonds dédié aux Loisirs;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Autres- activités récréatives* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

11.3 Autorisation de signature de contrat – Jeux gonflables

340-2016-11-08

Considérant la tenue des activités de la Fête nationale et des Plaisirs d'hiver auxquelles les jeunes familles sont invitées à participer;

Considérant que l'installation de jeux gonflables contribuent à agrémenter ces deux événements;

Considérant la recommandation du Comité des Loisirs du 6 octobre 2016;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'octroi de contrat pour la fourniture, la livraison, l'installation et l'enlèvement de 4 jeux gonflables pour les deux événements ci-haut décrits pour une durée de 3 ans à Amusement gonflable de l'Estrie pour un montant de 1 500\$ taxes incluses chaque année;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

- b. d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité le contrat;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2017-2018 et 2019 du service « *Autres – activités récréatives* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Amusement gonflable de l'Estrie
Trésorerie
Dossier

11.4 Accès à la bibliothèque pour les élèves de l'école Louis-St-Laurent sur les heures de classe

341-2016-11-08

Considérant qu'afin de permettre aux élèves de l'école Louis-St-Laurent de fréquenter la bibliothèque sur les heures de classe, il y a lieu d'ajuster l'horaire des préposées;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'ajouter 2 heures par semaine à Mme Marie-Josée Rodrigue et à Mme Jordane Masson au taux horaire en vigueur;
- b. d'autoriser le maire et le directeur général à signer une entente avec l'école Louis-St-Laurent pour la répartition des coûts à la hauteur de 50% pour une durée maximale de 24 semaines;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Bibliothèque* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole Louis-St-Laurent
Trésorerie
Dossier (2)

11.5 Assemblée générale annuelle d'Acti-Sports – Désignation d'un représentant municipal

342-2016-11-08

Considérant l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports qui se tiendra le 28 novembre 2016;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la municipalité à cette assemblée;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU de désigner le conseiller François Rodrigue pour assister à l'assemblée générale annuelle d'Acti-Sports le 28 novembre 2016 à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

cc : Acti-Sports/MRC de Coaticook
Dossier

11.6 Renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook

343-2016-11-08

Considérant que la Ville de Coaticook et que les municipalités environnantes de la MRC ont conclu une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;

Considérant que cette entente a pour objet :

- De donner l'accès aux jeunes et adultes des Municipalités membres à certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook aux mêmes conditions que les résidents de la Ville afin que les citoyens des Municipalités membres soient considérés sur le même pied que les citoyens de la Ville de Coaticook pour ces équipements;
- D'offrir un meilleur accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par les Municipalités membres à leurs citoyens;
- De soutenir le travail des bénévoles des différents clubs et associations qui animent et organisent les activités qui ont cours dans les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook; et
- De mettre en place un système simple et équitable de répartition des coûts.

Considérant que cette entente vient à échéance le 31 juillet 2017 et qu'il y lieu de la renouveler;

Considérant que lors de la signature de la dernière entente, la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente s'étaient entendues pour que lors de l'expiration de l'entente, les parties s'engageaient à négocier de bonne foi les modalités de renouvellement;

Considérant que la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente doivent fixer le montant à déboursier pour l'année 2017;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de prolonger l'entente de 5 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017 avec les municipalités parties à l'entente et de fixer les montants à déboursier par les municipalités aux mêmes montants que ceux prévus lors de l'année 2016;
- b. d'entamer une négociation dans le premier trimestre de 2017 pour une entente à long terme avec la Ville de Coaticook portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Coaticook
Trésorerie
Dossier



No de résolution
ou annotation

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande de dérogation mineure – lot 1 803 528

12.1.1 Paroles aux citoyens

Monsieur Bernard Vanasse, maire, demande aux personnes présentes dans l'assistance s'il y a une personne qui s'oppose à la demande de dérogation.

12.1.2 Décision du Conseil

344-2016-11-08

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2016-09-20) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2016-013 formulée par monsieur Jean-Marc Perreault, visant à obtenir une dérogation pour autoriser un détachement de résidence sur un futur lot de 4 771,35 m.c. au lieu de 5 000 m.c., soit un manque de 228,65 m.c.;

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 1 803 528 du cadastre du Québec ;

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 27 juillet 2016 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure concernant les superficies et les dimensions des lots est admissible en vertu de l'article 3.5.2 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

Considérant que la différence de superficie demandée de 4 771,35 m.c. au lieu de 5 000 m.c. est minime;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que personne ne s'est opposé lorsque le maire a offert la parole aux personnes présentes sur ce point;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter la demande de dérogation mineure du requérant, sur la propriété sise au 420 chemin Dubé portant le matricule 9704 50 5427, à savoir un lotissement de 4 771,35 m.c. au lieu de 5 000 m.c (manque de 228,65 m.c.) exigé à l'article 3.1 du règlement de lotissement numéro 2002-36;
- b. d'autoriser le responsable du service d'urbanisme à émettre les documents requis afin de confirmer que la dérogation mineure est accordée.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier



No de résolution
ou annotation

12.2 Réaménagement du Récré-O-Parc – Décompte progressif no 2

345-2016-11-08

Considérant la recommandation de l'ingénieur relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 2 de l'entrepreneur Grondin Excavation inc. dans le cadre des travaux de réaménagement du Récré-O-Parc exécutés jusqu'au 21 octobre 2016, le tout conformément au contrat octroyé à l'entrepreneur par la résolution 251-2016-08-24;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à signer le décompte progressif no 2;
- b. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entrepreneur Grondin Excavation inc. au montant de 131 985.45\$ plus les taxes applicables;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Parcs et terrains de jeux* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation inc.
Avizo Experts-Conseils
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

12.3 Demande d'attestation de conformité aux règlements municipaux

346-2016-11-08

Considérant la demande du requérant Ferme Valleyclan SENC, représentée par monsieur Paul Enright en vue de l'obtention d'une attestation de la conformité aux règlements municipaux pour un projet visant à accroître le cheptel laitier nécessitant la construction d'une étable et d'un réservoir circulaire;

Considérant que la demande vise l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton et au plan de zonage faisant partie intégrante dudit règlement et aux distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à émettre une attestation de la conformité aux règlements municipaux à Ferme Valleyclan SENC relativement au projet présenté.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Ferme Valleyclan SENC
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Administration

13.1 Rapport du maire sur la situation financière – automne 2016



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
Automne 2016

Bonsoir citoyennes et citoyens, mesdames et messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Compton. Ce rapport traite des états financiers 2015, des indications préliminaires pour la fin de la présente année ainsi que des orientations générales pour l'année 2017.

De plus, en vertu des 3^e et 4^e alinéas du susdit article, je déposerai, en annexe, la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés entre le 1er novembre 2015 et le 31 octobre 2016. Cette liste est publique et peut être consultée au Service du greffe à partir d'aujourd'hui. Finalement, en conformité avec la loi sur le traitement des élus municipaux, je ferai mention de la rémunération et des allocations de dépenses versées aux membres du conseil.

États financiers non consolidés 2015 de la municipalité

Les états financiers non consolidés au 31 décembre 2015 de la municipalité, tel qu'ils ont été déposés à l'occasion de la séance du conseil du 10 mai 2016, montraient des revenus totaux de 5 463 529\$ et des dépenses de 5 122 337\$, soit un excédent des revenus sur les dépenses ou surplus de 341 192\$

La dette à long terme de la municipalité au 31 décembre 2015 était de 1 262 207 \$ soit 588 705\$ pour l'ensemble et 673 502\$ pour les secteurs desservis par les services d'aqueduc et d'égout.

Dernier rapport du vérificateur

Lors du dépôt des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la firme Pellerin Potvin Gagnon, vérificateur de la municipalité, a émis un rapport attestant que les états financiers consolidés de la municipalité donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Compton et des organismes sous son contrôle au 31 décembre 2015.

Le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 et le bilan des réalisations 2016

Le 15 décembre 2015, le conseil municipal adoptait un programme triennal d'immobilisations qui prévoyait des dépenses totales de 3 495 800\$, dont 885 800\$ en 2016. Le financement de ces investissements devant être réalisé par : le fonds de

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

roulement 142 500\$, le surplus non affecté 195 000\$, l'octroi de subventions de diverses provenances 260 000\$, le budget régulier 188 300\$ ainsi que d'autres fonds affectés 100 000\$.

En date du 31 octobre 2016, plus de 1 000 000\$ sont engagés pour la réalisation de divers projets. Signalons, entre autres, quelques réalisations importantes :

- Le pavage de nouvelles portions des rues du Hameau et Drouin.
- Le resurfaçage de portions des rues Bellevue, Cookshire et Drouin.
- L'aménagement du Récré-o-parc incluant des travaux pour le terrain de soccer, l'éclairage, des modules de jeux, des jeux d'eau, la réfection du skate-park, l'installation de clôtures et bien d'autres. Selon les prévisions, tous les travaux devraient se terminer cette année.
- L'aménagement du parc du Hameau, lequel est actuellement complété.
- La réalisation de travaux visant à mettre en place la nouvelle bibliothèque municipale-scolaire, laquelle fût inaugurée le 15 octobre dernier.
- Le remplacement d'une partie des fenêtres du centre communautaire. Cela fait suite au remplacement d'une première partie de fenêtres effectué l'année passée.
- La réfection de la toiture du centre communautaire. Ces travaux ont été effectués dans le cadre de la déclaration de copropriété avec le CPE les trois pommes.
- Le remplacement de deux pompes à la station de pompage du secteur du Hameau.

Cette année, une grande partie des travaux prévus a été réalisée. Certains imprévus ont engendré des coûts supplémentaires telles les pompes de la station de pompage. D'autres ont été devancés tels les travaux du Récré-o-parc.

Indications préliminaires quant aux états financiers 2016

En ce qui concerne le budget de 2016, lequel s'élève à 4 813 252\$, il est difficile présentement de savoir comment se terminera l'année. Nous envisageons toutefois un léger surplus, lequel sera en grande partie tributaire des fonds dédiés.

Orientations générales du budget 2017

La valeur du rôle d'évaluation foncière est de 1.67% plus élevée qu'à pareille date l'année passée. Cette donnée, qui nous servira de base pour l'élaboration du budget 2017, nous indique, en fonction des chiffres actuels, une entrée de revenus supplémentaire de 54 300\$. Ceci nous donne donc une marge de manœuvre très réduite qui ne suffira pas à combler l'augmentation des coûts. Malgré cela, l'équipe municipale travaille activement à préparer un budget répondant aux besoins des citoyens, tout en respectant la capacité de payer de ces derniers.

Le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Le prochain programme triennal d'immobilisations de la municipalité sera déposé au conseil lors de la séance extraordinaire du 20 décembre prochain. Présentement, les élus travaillent toujours à établir leurs priorités en investissements pour les prochaines années.

Néanmoins, nous devrions y retrouver le maintien de la bonification des fonds dédiés à l'entretien et au renouvellement de nos infrastructures routières et la



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

poursuite du programme de modernisation de notre flotte de véhicules et de nos principaux équipements.



No de résolution
ou annotation

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} novembre 2015 et le 31 octobre 2016.

Conformément aux dispositions de la Loi, je dépose à la présente séance du 8 novembre 2016, une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus entre le 1er novembre 2015 et le 31 octobre 2016. Cette liste comprend également tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette même période avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Rémunération des élus

La rémunération des élus de la municipalité de Compton en 2016 s'établit comme suit :

	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	13 067.70\$	6 533.85\$	19 601.55\$
Conseillers (ères)	4 355.90\$	2 177.95\$	6 533.85\$
Maire siégeant au conseil de la MRC	3 328.20\$	1 663.92 \$	4 992.12\$

Conclusion

Une autre année bien remplie se termine. Certains projets sont encore en cours, mais lorsque je jette un coup d'œil à l'année qui vient de passer, je me dois de remercier et féliciter chaleureusement l'ensemble des employés municipaux et bénévoles qui ont permis ces réalisations. Ils sont à la base des projets de notre communauté.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme, de confiance et d'énergie que nous préparons et accueillons l'année 2017.

En terminant, je vous rappelle la séance spéciale qui aura lieu le 20 décembre prochain pour l'adoption du budget 2017. Je vous invite à y assister en grand nombre.

Bernard Vanasse, Maire

13.2 Modification à la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Révision des travaux projetés

347-2016-11-08

Considérant la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal transmise au Député de Saint-François, M. Guy Hardy;

Considérant la correspondance datée du 23 septembre 2016 du ministre des Transports, M. Laurent Lessard à la suite de la recommandation du Député en référence à leur dossier 00024945-1 – 44071 (05) - 2016-05-10-10) pour l'amélioration du réseau routier municipal;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'une modification quant aux lieux des travaux doit être apportée à notre demande;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de modifier le lieu des travaux d'amélioration de chaussée selon ce qui suit :
- Partie de la rue Bellevue
 - Partie de la rue du Hameau
 - Partie du chemin de Cookshire
- b. de transmettre la présente à M. Guy Hardy, Député de Saint-François afin qu'il prenne acte de la présente modification.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Guy Hardy, député de Saint-François
Ministère des Transports, direction régionale
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

13.3 Modification à la résolution 171-2016-06-14 – Autorisation de vendre un terrain – lot 1 804 309

348-2016-11-08

Considérant la résolution 171-2016-06-14 autorisant la vente du terrain – lot no 1 804 309;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ladite résolution afin d'inclure un deuxième acquéreur à la transaction;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. de modifier la résolution 171-2016-06-14 en ajoutant l'acquéreur « Mme Monique Cotnoir » aux paragraphes suivants :
- le 1^{er} considérant;
 - le 4^e considérant;
 - le point a.
- b. de transmettre copie de la résolution modifiée 171-2016-06-14 ainsi que copie de la présente aux parties concernées.

Adoptée à l'unanimité

c : M. Jean-Luc Létourneau et Mme Monique Cotnoir
Me Anne-Marie Francoeur
Trésorerie
Dossier

13.4 Compagnons du Lieu H-N Louis-S.-St-Laurent – demande d'appui financier

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

349-2016-11-08

Considérant la demande de contribution des Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2017;

Considérant que les documents nécessaires devant accompagner la demande ont été reçus;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'une contribution financière de 5 000 \$ aux Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent aux fins de soutenir les activités de l'organisation pour l'année 2017;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Administration générale – autres* ».

Adoptée à l'unanimité

c.c. Compagnons du Lieu historique Louis-S-St-Laurent
Trésorerie

13.5 OMH de Compton – Demande de versement

350-2016-11-08

Considérant la résolution 174 du 14 juin 2016 approuvant la révision budgétaire du 3 mai 2016 de la Société d'habitation du Québec pour l'OMH de Compton;

Considérant la demande de versement reçue le 27 octobre 2016;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement d'un montant de 13 793\$ à l'Office municipal d'habitation de Compton représentant la contribution municipale;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Santé et bien-être* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.6 Fondue chinoise annuelle – Club Lions

351-2016-11-08

Considérant la demande de contribution du Club Lions de Compton pour la réalisation de l'activité annuelle « Fondue chinoise » qui se tiendra le 19 novembre prochain;

Considérant le soutien qu'apporte le Club Lions aux citoyens de Compton;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une contribution financière de 100 \$ au Club Lions de Compton aux fins du soutien à l'organisation de la Fondue chinoise annuelle;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres – administration générale* »

Adoptée à l'unanimité

cc. : Club Lions de Compton
Trésorerie

13.7 Adoption du calendrier des séances 2017

352-2016-11-08

Considérant l'obligation créée par l'article 148 du Code municipal d'établir par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2017 en fixant le jour et l'heure de chacune des séances;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Compton pour l'année civile 2017 soit établi comme suit :

Mois	Jour/Date	Mois	Jour/Date
Janvier	Mardi 17	Juillet	Mardi 11
Février	Mardi 14	Août	Mardi 8
Mars	Mardi 14	Septembre	Mardi 12
Avril	Mardi 11	Octobre	Mardi 10
Mai	Mardi 9	Novembre	Mardi 14
Juin	Mardi 13	Décembre	Mardi 12 et Mardi 19 (spéciale budget)

- b. que les séances ordinaires du conseil se tiennent à compter de 19h30 dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville;
- c. que le calendrier et la mention relative aux heures et lieu de tenue des séances fassent l'objet d'un avis public conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal et soit transmis au journal l'Écho pour parution ainsi que sur le site web.

Adoptée à l'unanimité

cc : L'Écho
Site web
Avis public
Dossier

13.8 Activité des Fêtes des employés municipaux

353-2016-11-08

Considérant que le conseil recevra le personnel municipal dans le cadre d'une activité pour le temps des Fêtes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une dépense maximale de 2 000\$ plus taxes, pour un souper des Fêtes au cours duquel le conseil recevra les employés municipaux accompagnés, attendu que les conjoints/conjointes assumeront les frais de repas selon la politique en vigueur;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2016 et 2017 du service « Conseil ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

13.9 Fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes

354-2016-11-08

Considérant la coutume de fermer les bureaux pendant la période des Fêtes bien que certains employés sont requis de travailler;

Considérant l'importance de bien déterminer qui est en congé et qui, des employés doit, pour être en congé, puiser à même son temps accumulé advenant qu'il ne soit pas requis de travailler;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. que les bureaux administratifs de la municipalité soient fermés au public du **22 décembre 2016 à 16h00** jusqu'au **3 janvier 2017 à 9h00**;
- b. que les employés administratifs soient autorisés à compenser les 3 jours qui manquent soit les 27, 28 et 29 décembre par des heures ou jours accumulés ou de vacances;
- c. que les employés du service des Travaux publics soient autorisés à reprendre eux aussi les 3 jours qui manquent par du temps accumulé ou des vacances, sous réserve d'une entente avec leur supérieur hiérarchique compte tenu que leur présence est requise pour l'entretien d'hiver des chemins;
- d. que pour les employés-cadres, ils sont autorisés à prendre congé les 3 jours manquant sans perte de salaire, sous réserves d'être accessibles advenant un cas d'urgence;

Adoptée à l'unanimité

cc : Employés municipaux
Trésorerie

13.10 Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook

355-2016-11-08

Considérant la tenue de la soirée des Fêtes annuelle organisée par la M.R.C. de Coaticook le 25 novembre prochain à l'École Sancta Maria de Dixville;



No de résolution
ou annotation



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser à participer à la soirée des Fêtes de la M.R.C. de Coaticook, M. Bernard Vanasse, Mme Nicole Couture, M. Karl Tremblay (2), M. René Jubinville (1), M. François Rodrigue (2) et M. Philippe De Courval (2) totalisant un maximum de 605\$ taxes incluses. La partie des frais reliés à la présence des conjoints sera facturée à ceux-ci conformément à la politique en vigueur;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 des services « *Conseil et gestion financière administrative* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie

13.11 Remplacement d'ordinateurs portables

356-2016-11-08

Considérant qu'il y a lieu de remplacer certains ordinateurs portables du Conseil afin de répartir le remplacement de l'ensemble des appareils sur plus d'un exercice budgétaire et de maintenir une utilisation performante;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de trois ordinateurs portables chez PC Expert Solutions technologiques incluant la préparation complète pour un total de 2 684.94\$ plus taxes tel que décrit à la soumission AAAQ2835 du 24 octobre 2016;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2016 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert Sol. Technologiques
Trésorerie
Dossier

13.12 Achat d'accessoires ergonomiques

357-2016-11-08

Considérant l'analyse ergonomique réalisée en 2015 et la poursuite de l'application des recommandations y figurant;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un support à écran, de 4 souris ergonomiques verticales et de 5 supports à claviers chez Mégaburo pour un total de 1 801\$ plus taxes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mégaburo
Trésorerie
Dossier

**13.13 Appui à la candidature de Dr Kenny Mailloux au Plan régional
d'effectifs médicaux de l'Estrie 2017**

358-2016-11-08

Considérant que, dans la répartition théorique des besoins prioritaires du Plan Régional d'effectifs médicaux (PREM) 2017, la région de l'Estrie et tout spécialement Magog est considérée comme milieu prioritaire pour la prise en charge de patients;

Considérant que la coopérative de santé connue sous le nom de Centre de santé de la Vallée Massawippi (CSVM), située à Ayer's Cliff, éprouve une grande difficulté à recruter des omnipraticiens pour permettre aux membres et aux non-membres d'accéder à des services de santé;

Considérant que près de 74 % des membres actuels du CSVM ne sont pas inscrits auprès d'un médecin de famille;

Considérant que, pour la région du Massawippi, l'apport de médecin qui fait du sans rendez-vous au CSVM est inestimable mais ne comble pas les besoins de suivis réguliers des patients;

Considérant que Docteur Kenny Mailloux a démontré un intérêt à pratiquer à titre d'omnipraticien et prendre en charge des patients au CSVM pour la région de l'Estrie;

Considérant que Docteur Mailloux déposera sa candidature au PREM 2017;

Considérant que le CSVM est disposé à offrir tout le support nécessaire pour favoriser l'intégration et la rétention de Docteur Mailloux dans la région;

Considérant que la Municipalité désire signifier son appui à Docteur Mailloux dans la réalisation de ces démarches puisque celui-ci pourrait combler, par sa présence au CSVM, d'importants besoins en termes de services de santé pour la région du Massawippi;

Considérant que l'arrivée de Docteur Mailloux au CSVM permettrait aussi d'étudier la possibilité d'offrir des services de soutien à domicile aux patients de la région, ce qui permettrait de rencontrer une des cibles de la nouvelle politique gouvernementale de prévention en santé;

Considérant que Docteur Mailloux est parfaitement bilingue, connaît bien la région et les besoins des patients et serait un excellent candidat à long terme pour notre région;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU que le Département régional de médecine générale (DRMG) soit informé que la Municipalité de Compton appuie la candidature de Docteur Kenny Mailloux au PREM 2017 pour la région de l'Estrie et tout spécialement pour Magog.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Centre de santé de la Vallée Massawippi
Dossier

13.14 Disposition définitive de documents

359-2016-11-08

Considérant que la saine gestion de la masse documentaire inscrite au calendrier de conservation des documents de la municipalité de Compton implique la disposition définitive des documents périmés;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général à signer les listes de documents annexées à la présente dont la disposition définitive est prévue antérieurement à 2016, en respect avec le calendrier de conservation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

cc : Greffe

**13.15 Modification à la résolution 311-2016-10-11 – achat
d'imprimantes**

360-2016-11-08

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution no 311 du 11 octobre 2016 afin de remplacer le modèle et le prix des imprimantes;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU de modifier le paragraphe a. pour lire ce qui suit :

« a. d'autoriser l'achat de deux imprimantes de marque Brother HL-L6200DW chez PC-Expert solutions technologiques ainsi que l'installation et la configuration des appareils sur place pour un coût total de 779.98\$ plus taxes; »

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie
Dossier

14. Ressources humaines

15. Règlements

**15.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage
numéro 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales
jumelées dans la zone Ca-6**

361-2016-11-08

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Karl Tremblay qu'un règlement amendant le règlement de zonage no 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone Ca-6 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.



No de résolution
ou annotation

15.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 2002-35-27.16 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone Ca-6

362-2016-11-08

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 2002-35 ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'adopter le présent projet de règlement no 2002-35-27.16 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone Ca-6

Adoptée à l'unanimité



PROJET

Règlement no 2002-35-27.16 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone Ca-6

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2002-35;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-35-27.16 et sous le titre de «Règlement modifiant le règlement de zonage 2002-35 afin de permettre les résidences unifamiliales jumelées dans la zone CA-6».

Article 3

Ajouter à la grille des spécifications dans la zone CA-6 l'usage « résidences unifamiliales jumelées »

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Projet	Projet
Bernard Vanasse Maire	Philippe De Courval Directeur général Secrétaire-trésorier

15.3 Avis de motion – Règlement décrétant les taxes municipales 2017

363-2016-11-08

Madame la conseillère Nicole Couture donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement décrétant les taxes municipales 2017.

15.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2003-46 régissant l'enlèvement et l'élimination définitive des matières résiduelles et la tarification des bacs ordures

364-2016-11-08

Monsieur le conseiller Réjean Mégré donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2003-46 régissant l'enlèvement et l'élimination définitive des matières résiduelles et la tarification des bacs ordures.

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 4 novembre 2016

16.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2014-128 relatif à la prévention incendie.

365-2016-11-08

Monsieur le conseiller René Jubinville donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2014-128 relatif à la prévention incendie.

16.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2010-103 révisant le traitement des élus pour l'année 2010 et les années subséquentes

366-2016-11-08

Monsieur le conseiller François Rodrigue donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2010-103 révisant le traitement des élus pour l'année 2010 et les années subséquentes

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016



No de résolution
ou annotation

17. Parole aux conseillers

Le conseiller Rodrigue donne un bref suivi sur l'avancement des travaux du Récré-O-Parc.

La conseillère Couture suggère d'inviter l'ex-conseillère sortante Solange Masson à l'activité des Fêtes.

Le conseiller Jubinville annonce sa démission, laquelle prendra effet le 30 novembre prochain.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires ont porté sur les sujets suivants :

- La démission du conseiller Jubinville;
- Le représentant au Comité d'Acti-bus;
- Échantillonnage des cours d'eau en lien avec les bassins versants;
- Publication des rapports des comités sur le site web;
- Comité ad-hoc King's Hall;
- Appui financier aux Compagnons du LHN Louis-S.-St-Laurent;
- Départ du conseiller démissionnaire;
- Localisation du chemin Dubuc.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h06 , clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.